



## Contrat n°

Nom du Propriétaire : ..... Nom du Chien : .....

Adresse : .....

.....

☎ : .....

Vétérinaire : Dr. ....

Traitement : .....

En cas d'urgence prévenir : .....

.....

---

---

### Conditions générales de pension

- Les heures d'admission et de reprise de l'animal sont fixées sur rendez-vous.
- Le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et celui-ci doit être muni des vaccins demandés à savoir : Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose et Toux du Chénil.
- Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas en bonne santé.
- En cas de non présentation de l'animal à la date prévue le séjour sera automatiquement annulé et l'acompte versé considéré comme valant dommages et intérêts.
- Notre vétérinaire (ou l'un de ses remplaçants en cas de congé) est disponible immédiatement en cas d'urgence.
- Il est obligatoire de munir l'animal d'un collier anti-puce (neuf) de chez le vétérinaire, de la pharmacie ou d'une protection similaire (pipettes : ex. Tiguvon).
- Le prix de la pension pour un chien est fixé à 10,30€ /jour pour un petit chien, 11,50€/jour pour un chien moyen, 12,70€/jour pour un grand chien et 13,90€/jour pour un très grand chien. Dans le cas de 2 chiens appartenant au même propriétaire une réduction de 10% sera accordée sur le total du séjour de même qu'une réduction de 10% quand la durée du séjour dépasse 20 jours (le prix de la pension est sujet à modification signalé par simple courrier).
- En cas de nécessité dûment constatée par le vétérinaire, la pension « Les Wayères » est autorisée à exposer les frais nécessaires (soins, médicaments, etc...) en vue de maintenir l'animal en pension en bonne santé. Le propriétaire s'engage à rembourser la pension « Les Wayères » sur production du justificatif de frais.
- Le chien qui nous sera confié vivra en liberté dans une pièce, meublée, décorée, chauffée avec télévision. Il aura à sa disposition un jardin clôturé avec ballons, jeux en compagnie de quelques autres pensionnaires.
- La pension « Les Wayères » veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois, au cas où, malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant même entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la pension « Les Wayères » ne pourrait, en aucun cas, être mise en cause.
- Tout animal non repris de la pension 45 jours après la date de la fin de son séjour sera considéré comme abandonné.
- Le présent contrat est valable pour la durée du séjour :

Fait à Robechies, le .....

Lu et approuvé.....

Pension « Les Wayères » - rue Alfred Cogniaux, 90 - 6460 ROBECCHIES- ☎ 060/514751-

TVA BE- 864865361 - Agréation : HK/40502087

Crédit Agricole: BE61 1030 1457 4017 Dasseville P

BIC : NICABEBB

E Mail: leswayeres@base.be